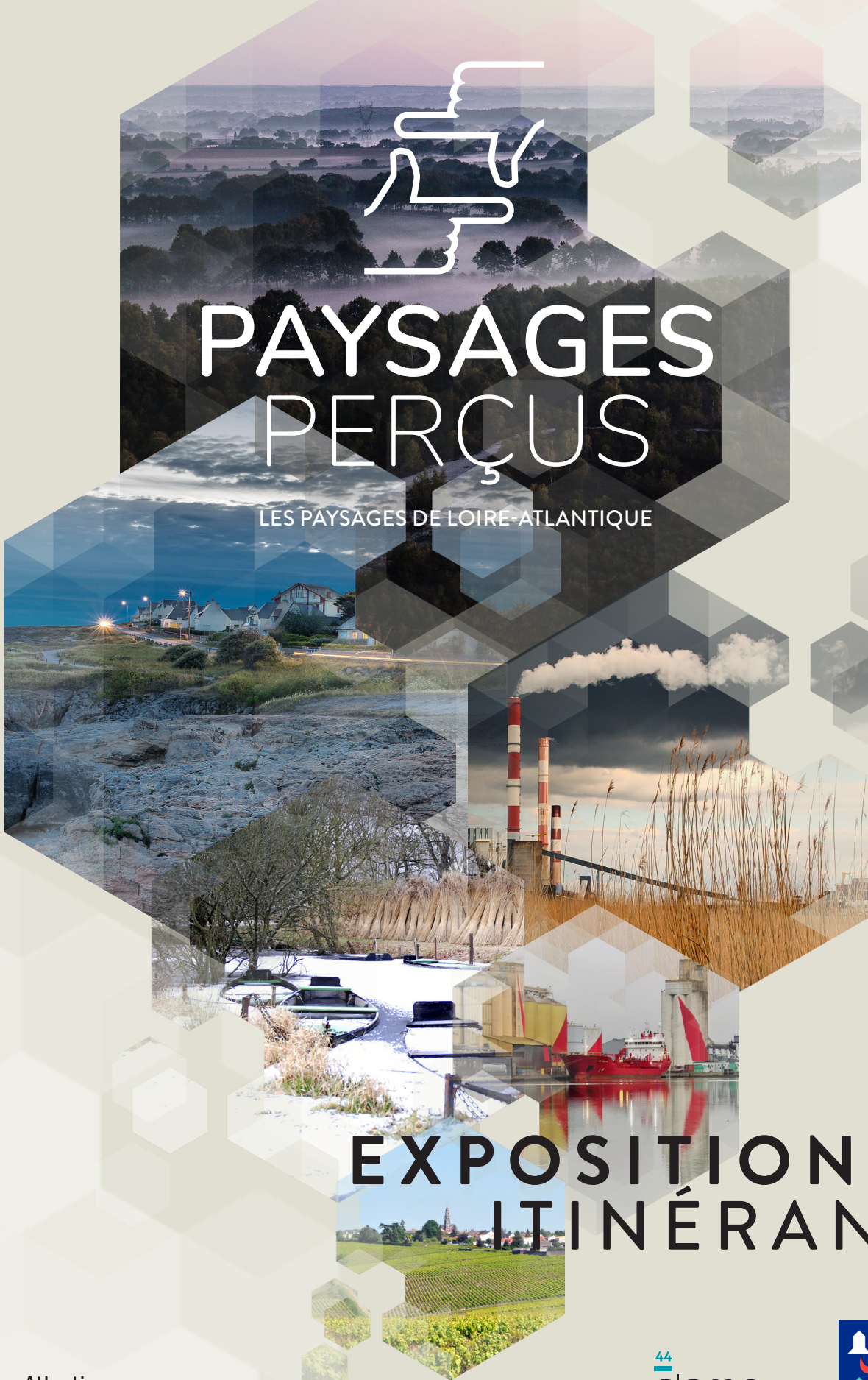


DOSSIER DE PRESSE



PAYSAGES PERÇUS

LES PAYSAGES DE LOIRE-ATLANTIQUE



EXPOSITION ITINÉRANTE

SOMMAIRE

3

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4

L'EXPOSITION

« PAYSAGES PERÇUS : LES PAYSAGES DE LOIRE-ATLANTIQUE »

6

LE CONCOURS PHOTO

« PAYSAGES PERÇUS : REGARDS SUR LA LOIRE-ATLANTIQUE »

7

2019 : LES 40 ANS DU CAUE DE LOIRE-ATLANTIQUE

8

INFORMATIONS PRATIQUES ET MISE À DISPOSITION
GRATUITE DE L'EXPOSITION

Paysages perçus : Les paysages de Loire-Atlantique

Depuis juin 2019, venez découvrir **Paysages Perçus : Les paysages de Loire-Atlantique**, une exposition présentée en plein air, dans les différentes communes du département qui souhaitent l'accueillir. L'exposition est présentée du 21 septembre au 16 octobre, place Dominique David, à Pontchâteau.



Au sein de l'agence Loire-Atlantique développement, et dans le cadre de sa mission de sensibilisation à la qualité du cadre de vie, le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique, présente l'exposition **Paysages perçus : Les paysages de Loire-Atlantique**.

Comprendre les paysages de Loire-Atlantique

Réalisée à l'occasion des 40 ans du CAUE, cette exposition pédagogique vise à éclairer le grand public et les scolaires à la connaissance et à la compréhension des paysages, et ainsi contribuer à faire de chacun un acteur conscient des enjeux de son évolution.

Pour chacune des six grandes familles de paysage du département, une double lecture permet de s'immerger dans les spécificités du territoire : une approche sensible et culturelle à travers différents regards photographiques, et une approche objective à travers des paroles d'acteurs du territoire et des éclairages sur les caractéristiques géographiques.

Des témoignages issus d'un concours photos

À partir de témoignages photographiques issus du concours photo « Paysages perçus » organisé en 2018, cette approche révèle la grande richesse et la diversité des paysages du département tout en apportant des clés de lecture et de compréhension.

L'exposition est ensuite mise gratuitement à disposition de toutes les collectivités du département qui souhaite l'accueillir.

Évènement proposé par
**le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
de Loire-Atlantique.**

EXPOSITION
DU 21 SEPTEMBRE
AU 16 OCTOBRE 2020

Place Dominique David
44160 PONTCHÂTEAU

Accès libre, tout public, gratuit.

LE CAUE DE LOIRE-ATLANTIQUE



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique est un organisme départemental de conseil, d'aide à la décision, de sensibilisation, d'information et de formation, ouvert à tous. Créé en 1979, intégré en 2013 dans l'agence d'ingénierie Loire-Atlantique développement, le CAUE assure ses missions d'intérêt public en faveur de la qualité du cadre de vie.

Contact

Anne Gonthier - Paysagiste
02 40 35 04 28
a.gonthier.caue44@loireatlantique-developpement.fr

Laurène Klein - Graphiste
02 40 35 04 26
l.klein.caue44@loireatlantique-developpement.fr

L'EXPOSITION PAYSAGES PERÇUS

LES PAYSAGES DE LOIRE-ATLANTIQUE

PRÉSENTATION

Au sein de l'agence Loire-Atlantique développement, et dans le cadre de sa mission de sensibilisation à la qualité du cadre de vie, le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique propose une exposition sur les paysages de Loire-Atlantique.

Comprendre les paysages de Loire-Atlantique

Réalisée à l'occasion des 40 ans du CAUE, cette exposition pédagogique vise à éclairer le grand public et les scolaires à la connaissance et à la compréhension des paysages.

Une approche générale propose aux visiteurs d'aborder la notion de paysage notamment avec la définition de la Convention européenne du paysage de Florence : « Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations. »

6 familles de paysages à découvrir

Les paysages du département de Loire-Atlantique sont ainsi valorisés grâce à l'identification de six familles : les paysages de campagne, les paysages du littoral, les paysages de Loire, les paysages de marais, les paysages de vignes et les paysages de ville.

Pour chacune de ces six grandes familles, une double lecture permet de s'immerger dans les spécificités du territoire : une approche sensible et culturelle à travers différents regards photographiques, et une approche objective à travers des paroles d'acteurs du territoire et des éclairages sur les caractéristiques géographiques.

Des témoignages photographiques issus du concours photo

À partir de témoignages photographiques issus du concours photo Paysages perçus, cette approche révèle la grande richesse et la diversité des paysages du département tout en apportant des clés de lecture et de compréhension.

Avec *Paysages perçus*, le CAUE souhaite sensibiliser le public à la connaissance des paysages et ainsi contribuer à faire de chacun un acteur conscient des enjeux de son évolution.



L'exposition, itinérante et en plein air, est mise à disposition des collectivités qui souhaitent l'accueillir.



LE CONCOURS PHOTO PAYSAGES PERÇUS : REGARDS SUR LA LOIRE-ATLANTIQUE

GENÈSE DE L'EXPOSITION

En 2018, le CAUE a engagé l'action *Paysages perçus*, une série d'événements sur les paysages du département.

Le premier temps fort a été l'organisation du concours photo *Paysages perçus : Regards sur la Loire-Atlantique*.

Avec pour objectif de valoriser une multitude de regards citoyens, le public a été invité à partager sa perception des paysages de Loire-Atlantique en postant leur(s) photo(s) sur un site internet dédié de juillet à septembre. Ce rendez-vous a rencontré un vif succès avec 1502 photos récoltées et 532 participants !

À l'issue de ce concours, 4 prix ont été décernés : un 1^{er} Prix, un Prix Collège et un Prix Coup de cœur remis par un jury composé de paysagistes, photographes, élus, journalistes et écrivains. Un Prix du Public a également été remis, récompensant la photo la plus appréciée des internautes qui ont été 18 244 à voter en ligne sur le site internet du concours.

Dans un second temps, ce concours et l'ensemble des photos recueillies sont venus alimenter et illustrer l'exposition itinérante *Paysages perçus : Les paysages de Loire-Atlantique* installée à Couëron du 23 mai au 30 juin 2019.



4 PRIX :
1^{er} Prix
Prix collège

Prix coup de cœur (remis par le jury)
Prix du public (vote en ligne)



1502
participations



532
participants



18244
votes en ligne



Fresque sur la façade du bâtiment Françoise-Hélène Jourda, siège de Loire-Atlantique développement et du CAUE, au 2 boulevard de l'Estuaire sur l'Île de Nantes. Visible jusqu'à l'été 2019.

2019 : LES 40 ANS DU CAUE DE LOIRE-ATLANTIQUE

DES ÉVÉNEMENTS POUR FÊTER 40 ANNÉES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE



À l'occasion de ses quarante ans, le CAUE de Loire-Atlantique organise deux événements phares pour sensibiliser les élus et le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Institué par la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, mis en place en 1979 par le Conseil départemental de Loire-Atlantique, et présidé depuis 2015 par Bernard Gagnet, vice-président du Département, le CAUE assure des missions d'intérêt public.

Le CAUE a pour vocation de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement. Il veille à l'insertion harmonieuse des projets dans le milieu environnant, au respect des paysages et du patrimoine. Son statut associatif en fait un organisme autonome dont le financement est assuré principalement par le Département à travers une affectation partielle de la taxe d'aménagement, par les cotisations de ses adhérents et diverses contributions.

Le Conseil d'administration est composé de représentants de l'État, de collectivités locales adhérentes, des professions concernées, de personnes qualifiées et de membres élus par l'Assemblée générale ainsi que d'un représentant élu par l'ensemble du personnel.

En 2013, le CAUE a été intégré dans l'agence d'ingénierie Loire-Atlantique développement.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public. En conséquence, (...) des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

INFOS PRATIQUE

- MISE À DISPOSITION GRATUITE POUR LES COLLECTIVITÉS
- RETROUVEZ LES INFORMATIONS, LIEUX ET DATES SUR LE SITE www.caue44.fr
- DOSSIER TECHNIQUE EN LIGNE SUR www.caue44.fr

Renseignements
au 02 40 20 20 44
2, boulevard de l'Estuaire
44200 Nantes

caue44@loireatlantique-developpement.fr

 CAUE44  CAUE_44

